

De : PLU MTPM <mtpm.plu@metropoletpm.fr>

Envoyé : vendredi 10 janvier 2025 11:04

À : VALLENARI Marine <mvallenari@metropoletpm.fr>

Objet : TR: modification N°6 PLU de TOULON

De : amreboul <amreboul@orange.fr>

Envoyé : vendredi 10 janvier 2025 10:33

À : PLU MTPM <mtpm.plu@metropoletpm.fr>

Objet : modification N°6 PLU de TOULON

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la déposition à l'enquête publique de l'association "collectif tramway et transports en communs".

anne-marie reboul

## Remarques du collectif tramway et transports en commun sur la modification numéro 6 du PLU de Toulon.

Il apparait parmi les ajustements divers un volet 4, intitulé mise à jour du PLU de la notice de présentation de la modification, une **reprise des emplacements réservés dans le cadre du BHNS.**

De la page 62 à 70 les évolutions de l'ER 503 sont détaillées graphiquement à Escaillon, Pont Neuf, Pont du Las, Escaillon à nouveau, St Jean du Var, Brunet, au rond-point Bir Hakeim.

**Il ne s'agit que de suppressions totales ou partielles.**

La seule explication avancée est « Pour les besoins du projet de Bus à Haut Niveau de Service cet ER est supprimé pour partie ».

Pour d'autres suppressions d'ER l'explication est plus complète : projet réalisé, acquisitions faites, etc.

Comment comprendre que « les besoins du projet BHNS » conduisent à réduire l'emplacement réservé pour le TCSP de 39301m<sup>2</sup> à 23904 m<sup>2</sup>, soit de plus de 39% ?

Soit les emprises d'ER ont été acquises soit le projet de BHNS nécessite moins d'espace.

- **Si la réduction fait suite à des acquisitions ou si le bénéficiaire, la Métropole, a renoncé à acquérir** après une mise en demeure, cela aurait mérité d'être précisé comme pour les autres ER.
- **Si le projet nécessite moins d'emprise**, cela mérite également une explication.

Il nous semble en effet que la largeur d'une voie en site propre pour un bus surtout s'il est biarticulé est supérieure

[Tapez ici]

à l'emprise d'une voie pour un transport guidé de type Tramway.

Aussi cette réduction d'emprise par rapport aux précédents projets de TCSP prévus en mode ferré nous interroge-t-elle ?

Le dernier tracé connu du public du TCSP versus BHNS n'est pas aussi détaillé que les planches du PLU.

**Le collectif demande une justification des nombreuses réductions de l'emplacement réservé n° 503 pour le TCSP et s'oppose à celles qui entérineraient une disparition des réservations foncières pour un transport largement en site propre indispensable à une amélioration de la performance des Transports collectifs urbains de la Métropole.**